

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE

E/CN.14/SWCD/INF.7
23 septembre 1969

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Conférence régionale sur une politique
harmonisée de développement rural en Afrique
Moshi (Tanzanie), 13-24 octobre 1969

DEVELOPPEMENT RURAL AU CONGO BRAZZAVILLE

par J.P. Brazza-Nganga
Conseiller technique, chargé des problèmes agricoles
au Commissariat général au Plan

Jusqu'à une date encore récente, l'Administration congolaise n'a cessé d'apporter tous ses soins au développement de l'équipement socio-économique, voire politique, des villes et a négligé considérablement la "brousse" qui représente 60 pour 100 de la population congolaise.

Cet état de choses était loin d'améliorer les conditions de vie des ruraux et partant, loin de contribuer singulièrement au changement de leur mentalité et de leurs us et coutumes. Aussi, pour ne point continuer à creuser le fossé entre la ville et la campagne, a-t-on pensé à "mettre à la portée de tous les résidents ruraux les équipements et les activités dont disposent les habitants des villes". Il ne s'agissait plus d'un ajustement marginal mais d'une innovation radicale apte à soutenir la politique d'expansion harmonieuse préconisée par notre pays. Cette innovation a consisté en la régionalisation du plan.

Le Plan intérimaire (1964-1968) a paru aux yeux de bon nombre d'observateurs comme étant la sommation des plans régionaux et non comme leur projection. Les objectifs sectoriels exprimés dans ce plan n'étaient que des grandeurs abstraites et l'objectif général de diversification peu réaliste puisqu'il n'était pas décomposé régions par régions pour être exprimé concrètement et traduit pour les agents économiques par des objectifs particuliers adaptés à leurs possibilités locales. Compte tenu de cela, les travaux du second plan (1970-1974) ont mis en évidence les contraintes particulières de certaines zones et prévu des stratégies régionales spécifiques pour nous permettre de mieux saisir les aspirations profondes des masses rurales et de dégager au niveau national quelques perspectives beaucoup plus cohérentes et plus harmonisées, à savoir :

- A. Démographie et problèmes annexes
- B. Production
- C. Investissements

A. Démographie et problèmes annexes

D'après les dernières estimations faites par l'Administration du Territoire, le Congo compterait 1.200.000 âmes dont 40 pour 100 représenteraient la population urbaine et 60 pour 100 celle de brousse.

Ces estimations font ressortir :

- le vide démographique des régions nord du pays (140.000 habitants pour les 2/3 du territoire) en grande partie couvertes par la forêt équatoriale;
- la concentration démographique rurale qui s'étend de Kinkala à Madingou (27 pour 100 de la population totale du pays);
- la forte concentration urbaine.

Ces prémisses mettent en évidence :

- l'impossibilité de mettre en valeur certaines zones à fortes potentialités économiques mais peu peuplées;
- la difficulté d'envisager un processus d'industrialisation de grande ampleur;
- la nécessité pour l'Administration de faire face à cette situation en créant des emplois à un rythme sans commune mesure avec le rythme actuel.

Bien que les efforts entrepris pour résoudre les problèmes posés par la démographie et par d'autres y relatifs soient loin d'être coordonnés, les autorités congolaises en ont parfaitement saisi l'importance et ont décidé de favoriser l'évolution du monde rural par la nécessité de renforcer et de diversifier les activités des centres extra-urbains.

INFRASTRUCTURE

a) Voies de communications

Le tracé de l'infrastructure a été lié au choix des pôles de développement régional :

- routes en "araignées" pour l'intérieur du pays assurant ainsi les meilleures conditions de desserte commerciale et des services (tourisme);
- combinaison rail, route, eau et éventuellement air pour les régions difficiles à atteindre (Nord du pays).

b) Télécommunications

L'objectif a été d'améliorer et d'étoffer les équipements de télécommunications régionaux et inter-régionaux.

c) Habitat rural

Amélioration de l'habitat rural et introduction de nouvelles formes d'habitat.

d) Education

Le Congo a le taux de scolarisation le plus fort en Afrique : 80 à 90 pour 100.

D'ores et déjà, ce taux nous inquiète car le problème des débouchés est singulièrement aigu pour les élèves qui arrêtent leurs études ou qui recherchent un emploi dans la Fonction publique ou qui acceptent en désespoir de cause un emploi salarié du secteur privé.

Confrontées avec ce problème, les autorités gouvernementales ont décidé :

- la ruralisation de l'enseignement;
- l'intégration des jeunes ruraux dans des villages coopératifs;
- la création des Centres Elémentaires de Formation Professionnelle (CEFP) et des Centres Techniques de Production Industrielle (CTPI) :

10 sections artisanales

10 -"- féminines

10 -"- agricoles

Ces nouvelles structures seraient dénommées "Centres à Orientation Pratique" (COP) adaptés à chaque région, liés au milieu et intégrés dans des structures communautaires.

Un COP devra comprendre :

- environ 5 ha de cultures vivrières et industrielles;
- 1 ha de cultures irriguées, pépinières, vergers, potagers;
- un élevage de petit bétail
- du matériel et de l'équipement agricole.

Il s'agit ici de développer chez le jeune rural, voire chez le jeune citadin, une formation polyvalente correspondant au développement économique et social régional et de lui donner l'amour du travail de la terre :

Cinquante pour 100 de l'enseignement au moins seraient consacrés à la formation agricole, 25 pour 100 à la formation artisanale et 25 pour 100 à la formation générale.

Comme notre sous-développement est tout autant sociologique et humain que purement économique, il a été décidé l'alphabétisation des adultes notamment ceux du monde rural pour la transformation et l'intégration de ses valeurs, ses mentalités, etc ..

e) Santé

Les objectifs que s'est assigné le Service de la Santé publique tendent à :

- mettre sur pied une structure qui serve le développement économique et social;
- assurer la diffusion d'un équipement sanitaire de qualité;
- implanter dans les districts ou centres importants économiquement des dispensaires ayant des protections maternelles et infantiles et blocs radio-chirurgicaux;

- instituer pour les villages les plus reculés du pays, des équipes itinérantes comprenant un médecin et un infirmier, et dotées d'un matériel approprié (subsistance et évacuation).

f) Autres services

Tous les services administratifs sont représentés dans les régions et districts et participent d'une façon ou d'une autre au développement du monde rural grâce à la coordination de l'action administrative et aux rencontres périodiques entre responsables politiques et administratifs pour fixer les objectifs et le déroulement des actions conjuguées.

Toujours dans ce souci d'une transformation socio-économique de la société rurale, il est envisagé la création des chambres économiques régionales qui auront à :

- représenter les intérêts régionaux, organiser concrètement le commerce régional et rationaliser les activités du commerce privé, de l'Office National de Commerce (OFNACOM), de l'Office National de Commercialisation des Produits Agricoles (ONCPA), rationaliser aussi les transports, élaborer et contrôler l'exécution d'une politique collective d'équipement.

B. Production

Le Gouvernement congolais a fait reposer son action de développement rural sur une exploitation judicieuse et coordonnée des ressources naturelles de son territoire.

Ces ressources sont l'agriculture (et autres activités annexes), l'artisanat et l'industrie.

1°. Agriculture et activités annexes

Compte tenu de la mentalité, de l'absence de compétence technique et des moyens de production quelque peu rudimentaires du paysan, les instances gouvernementales ont décidé :

- la vulgarisation de techniques de production améliorées (démonstration, etc.);
- la formation des producteurs en coopératives agricoles et en villages coopératifs;
- l'expérimentation de variétés et de techniques nouvelles élaborées par les stations de recherches;
- la formation de personnel d'encadrement agricole;
- la mise en place de 9 régions agricoles correspondant aux 9 régions de programme du plan divisées en 45 secteurs agricoles disposant d'une ferme de démonstration avec troupeau de petit ou gros élevage, de matériel de démonstration et de traitement phytosanitaire, d'une ou de plusieurs pépinières villageoises;

- la commercialisation des produits agricoles par l'Office National de Commercialisation des Produits Agricoles (ONCPA);
- l'utilisation des engrais;
- l'amélioration de l'outillage;
- la transformation des produits agricoles sur les lieux de production;
- le développement de l'élevage :
 - par la création de troupeaux collectifs, de petit troupeaux industriels et de ranches;
 - par l'intensification de l'élevage porcin et de l'aviculture.

Afin de :

- accroître le volume de la production tout en maintenant ou améliorant sa qualité;
- orienter une politique de densification des activités agricoles;
- coordonner de façon rigoureuse les actions de production avec les objectifs et politiques de commercialisation dans le cadre de l'organisation régionale du plan.

En ce qui concerne l'exploitation des forêts par les nationaux :

- création des groupements coopératifs;
- formation et encadrement;
- aides financières.

Pêche artisanale

La situation des artisans est quelque peu inquiétante; l'inquiétude due à la conjonction de causes très nombreuses : facteurs sociologiques, mauvaise organisation, matériel de production rudimentaire, etc.. Aussi, cette activité a-t-elle dû faire l'objet d'une action systématique de réanimation par la mise en place de structures collectives de cadre et de point d'appui aux aides techniques et financières. Mais les objectifs majeurs restent pendant :

- la modernisation de l'équipement;
- la formation des pêcheurs nouveaux grâce à la rénovation des techniques traditionnelles;
- la création dans la région de la cuvette (Mossaka) d'une usine de fumage de poissons.

2°. Artisanat

Profitant d'une tradition artisanale vivace aux potentialités latentes, les autorités congolaises se sont prononcées en faveur d'une politique de préférence à la production artisanale plutôt qu'à la production industrielle concentrée et de grandes séries sur tous les produits (vannerie, poterie, artisanat agricole et alimentaire, artisanat vestimentaire, artisanat d'art, de service, du bâtiment, d'équipement ménager, etc.).

Cette politique a pour but de constituer un milieu artisanal vigoureux qui doit contribuer à équilibrer la structure sociale urbaine, à tisser des liens professionnels et de marché à "échelle d'homme" avec le milieu rural et favoriser grandement l'intégration des populations. Pour ce faire, il a fallu :

- établir une législation et un règlement adéquats, définissant les normes de la profession artisanale et permettant l'élimination des éléments fraudeurs ou insuffisamment qualifiés.
- réviser le régime des patentes actuellement assises sur des bases peu réalistes et, paradoxalement, favorisant les artisans ambulants incontrôlables par rapport aux artisans sédentaires. Chaque métier devra être étudié du point de vue de son mécanisme économique et de son seuil de rentabilité afin de définir une assiette fiscale convenable.
- donner vie et contenu aux organisations professionnelles artisanales;
- assurer l'assistance technique et financière aux artisans et aux organismes professionnels.

3°. Industrie

L'économie congolaise est essentiellement désarticulée et comprend peu d'activités de transformation, la plupart des unités industrielles travaillant pour l'exportation.

Les relations interindustrielles sont ainsi réduites à leur plus simple expression, les usines en place ayant toujours tendance à privilégier les fournisseurs extérieurs, auxquels d'ailleurs divers liens les attachent au grand dam des installations similaires implantées dans le pays même. Ainsi, le Congo pour faire face aux difficultés conjoncturelles et utiliser au mieux l'équipement industriel existant, a-t-il pensé à développer en amont et en aval les chaînes de production depuis la matière première jusqu'au produit fini et à encourager l'installation d'entreprises industrielles à l'intérieur du pays. Les conditions sont déjà réunies pour les industries alimentaires qui seront installées sur les lieux de production agricole. Cette orientation permettra surtout d'ouvrir de nouvelles régions à l'industrie existante et de préparer l'établissement progressif d'une infrastructure de service suffisamment dense qui sera une indication puissante à la création d'une industrie viable au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux débouchés.

C. Investissements

Le Plan de développement 1970- 1974 n'étant pas encore diffusé et son projet non encore approuvé par les instances politiques du pays, il ne nous est pas possible de faire une ventilation des investissements par secteurs.

Aussi, allons-nous nous contenter de vous présenter les investissements par secteurs pendant la période du plan intérimaire (1964-1968).

Période 1964-1968	Réalizations					
	Prévisions		Théoriques		Pratiques	
	Montant*	%	Montant	%	Montant	%
Industries et Services	30.635	57	22.987	71	27.922	63
Développement agricole et forestier	4.881	8	1.805	5	2.257	5
Infrastructure ^{1/}	8.480	16	4.507	12	8.497	20
Urbanisme	7.451	14	3.245	9	3.290	7
Education nationale	1.919	4	1.035	3	1.842	4
Santé	900	1	178	n	703	1
TOTAL	54.266	100	33.757	100	44.511	100
Etudes générales ^{2/}	-				89	
Recherches minières ^{2/}	-				1.450	
TOTAL GENERAL	54.266		33.757		46.050	

* Montant en millions de francs CFA.

(n signifie "Négligeable")

^{1/} A l'exclusion du quai à potasse prévu dans la rubrique "Industries et Services".

^{2/} Opérations non prévues au Plan de financement.

Les pourcentages par "grandes masses" montrent que sur le total investi, les industries et les services ont absorbé plus de 63 pour 100 du financement, dépassant largement les prévisions (57 pour 100).

Cette augmentation s'est faite aux dépens d'autres secteurs d'activité, en particulier le secteur agricole (15 pour 100 au lieu de 8 pour 100 et l'urbanisme 7 pour 100 au lieu de 11 pour 100).

Seul le secteur "infrastructure" s'est maintenu à un niveau légèrement supérieur aux prévisions (20 pour 100 contre 16 pour 100).

N.B. Le financement des perspectives de développement du monde rural pour le prochain plan (1970-1974) se chiffre à plus de 8 milliards de francs CFA.

Telle est esquissée la politique de développement rural que s'est tracé le Gouvernement congolais.
